

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 20 MAI 1890.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi portant approbation de conventions intervenues avec la Compagnie Immobilière de Belgique et la ville d'Anvers.

(Voir les nos 188 et 191, session de 1889-1890, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. TERCELIN, *Président*; le Baron BETHUNE et VAN PUT, *Rapporteur*.

MESSIEURS,

Les contestations pendantes entre l'État, d'une part, la ville d'Anvers et la Société Immobilière, de l'autre, créaient une situation extrêmement préjudiciable à de nombreux intérêts et spécialement à ceux de l'important quartier du Sud à Anvers.

Il était à tous égards désirable de mettre un terme à cet état de choses, et c'est ce qu'ont fait les conventions que le Projet de Loi vous demande d'approuver.

Outre l'apaisement de conflits auxquels rien ne permettait de prévoir une prompt solution, les conventions rendent possible l'exécution d'importants travaux qui se trouvaient différés. Tels sont :

- La cinquième section des quais le long de l'Escaut;
- La nouvelle écluse desservant les bassins Amerika et Afrika;
- Le nouvel hôtel destiné aux services maritimes;

La construction d'une ligne directe de chemin de fer de Bruxelles à Anvers-Sud et le transfert endéans cinq ans de la gare des voyageurs à l'emplacement désigné par le plan d'ensemble approuvé le 13 septembre 1875.

Il y a lieu de féliciter le Gouvernement et les autres parties en cause de l'esprit d'équité et de conciliation qui a présidé aux négociations et qui a permis de les mener à bonne fin.

La non-exécution du pont sur l'Escaut fait disparaître le danger qui semblait devoir en résulter pour la rade et donne satisfaction à l'opinion publique, très opposée à ce projet. On trouvera sans doute ultérieurement le moyen de faciliter de plus en plus les communications entre les deux

rives du fleuve et de satisfaire ainsi aux désirs du Pays de Waes, sans créer de dangers pour la navigation.

La Chambre des Représentants, dans sa séance du 17 mai, a adopté le Projet de Loi par 53 voix contre 5 et 14 abstentions.

Votre Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, vous propose, Messieurs, d'émettre également un vote favorable.

Le Rapporteur,
EMILE VAN PUT.

Le Président,
TERCELIN-MONJOT.